

**République Française, Départementale de la Moselle, Arrondissement de Sarrebourg
COMMUNE de LUTZELBOURG**

**Compte rendu et procès-verbal
Réunion du Conseil Municipal n°61
Séance du 15 juillet 2019 - Convocation en date du 19 juillet 2019**

Conseillers élus: 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - nombre de procurations : 0

**Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire
Membres absents excusés : 3**

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

Membres présents : 12

- | | |
|---|---|
| 2) Roland WAGNER, 1 ^{er} adjoint | 3) Antoine MOUTIER, conseiller municipal |
| 4) Muriel BASSOMPIERRE 3 ^{ème} adjoint | 5) Charles RICHERT, conseiller municipal |
| 6) Christophe METZINGER, conseiller municipal | 7) Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal |
| 8) Guy BRUCKER, conseiller municipal | 9) Olivier STENGEL, conseiller municipal |
| 10) Geneviève OBERLE, conseillère municipale | 11) Nadine ZANIN, conseillère municipale |
| 12) Mathieu GIGAND, conseiller municipal | |

Membres absents excusés : 3

- 1) José TALIDE 2^{ème} adjoint
- 2) Mickaël ALBACH, conseiller municipal
- 3) Séverine GARDYJAS, conseillère municipale

+++++

Ouverture de séance : 20h02

Délibération N°2019-07-385/1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

+++++

Délibération N°2019-7-386/2

Objet : Modification budgétaire n°1-BUDGET GENERAL

Le conseil, à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement-charges de personnel		Recettes d'investissement
C/6411	+ 25 000.00 €	C/021 - 25 000.00 €
C/023	-25 000.00 €	C/10222 + 25 000.00 €

+++++

Délibération N°2019-7-387/3

Objet : Modification budgétaire n°2-BUDGET GENERAL

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement
C/2313	+ 75 000.00 €	C/10222 + 75 000.00 €

+++++

Délibération N°2019-7-388/4

Objet : Modification budgétaire n°1-BUDGET PERISCOLAIRE

Le conseil à l'unanimité décide de voter la modification budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
C/60623	+ 1810.00 €	C/6419 + 1660.00 €
		C/ 758 + 150.00 €

+++++

Délibération N°2019-7-389/5

Objet : Convention de pâturage

Le Maire rappelle qu'il faut mettre en place une convention de pâturage avec Monsieur Frantz afin de lui laisser nos parcelles à disposition dans le but d'en faire une zone de pâturage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le vote à réception de la convention de pâturage.

+++++

Délibération N°2019-7-390/6

Objet : Affaires foncières

La commune de Lutzelbourg sollicite du Ministère de l'Agriculture une décision définitive pour l'incorporation à la propriété Etat forêt domaniale de chemins enclavés et non reliés à la voirie communale dans le cadre d'un dossier proposé et monté par l'Office National des Forêts sur la base suivante :

Terrains appartenant à la Commune de Lutzelbourg :

Territoire communal de Lutzelbourg

Section	Parcelle	Lieu dit	Surface en ha
6	67	Langmatt	0,0841
	68		0,0340
	69	Galgenfeld	0,2302
Total			0,3483

Les parcelles 67 et 68 section 6 sont enclavées entre la forêt domaniale de Phalsbourg appartenant à l'Etat par Ministère de l'Agriculture et le canal de la Marne au Rhin par l'Etat VNF tandis que la parcelle 69 section 6 est enclavée entre la forêt domaniale de Phalsbourg appartenant à l'Etat par Ministère de l'Agriculture et la voie ferrée Saverne-Réding par l'Etat SNCF.

La Commune de Lutzelbourg, après avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention (Metzinger Christophe) approuve le projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

+++++

Délibération N°2019-7-391/7

Objet : Droit de stationnement des bateaux-hôtels

Le Maire propose un tarif de 80 € par nuitée pour les bateaux-hôtels avec effet à la prochaine facturation en novembre 2019. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

+++++

Délibération N°2019-7-392/8

Objet : Remise des pénalités

Le Maire propose la remise des pénalités de retard appliquées aux entreprises :

- MOB ALSACE pour 4 500 €
- SANICHAUF pour 2 250 €.

Après délibération, le conseil municipal à 10 voix pour et 2 abstentions (Bassompierre Muriel et Richert Charles) donne son accord sur cette proposition.

+++++

Délibération N°2019-7-393/9

Objet : Loyer presbytère.

Le Maire propose de réduire le loyer du presbytère 16 rue de Dannelbourg à 500 € - cinq cents euros du fait que le logement est trop « énergivore ».

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve cette proposition.

+++++

Droit de préemption

Le maire informe le conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation pour ne pas préempter sur les biens suivants :

- section 1 parcelles 13 et 140
- section 1 parcelles 29, 31 et 32
- section 9 parcelle 101

+++++

Le maire informe le conseil que les aménagements suivants ont été retenus avec demande de devis, pour une réalisation dès que possible, à savoir :

- place du monument aux morts avec un nouvel abri bus à plus grande capacité.**
- passerelle sur la Zorn au droit de la salle polyvalente.**
- parking salle polyvalente.**
- réfection presbytère 2^{ème} tranche.**
- TBI (*tableau blanc interactif*) de l'école primaire.**
- bacs pour les étranglements entrés de village.**
- préau pour l'école maternelle.**
- curage de l'étang.**

+++++

La séance a été levée à : 23h 32

+++++

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 19 juillet 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la Mairie.